

# CHESSY INFOS

Informations  
municipales  
JANVIER 2026

N°155

2026  
MEILLEURS VŒUX



**CHESSY**  
— les Mines —



# EDITO

Chères Cassissiennes, Chers Cassissiens,

■ En novembre et décembre, grâce à l'implication des associations, des commerçants et artisans, des conseillers municipaux jeunes et adultes, des bénévoles nous avons pu profiter d'évènements sympathiques tels que l'arrivée du Beaujolais nouveau, la fête du 8 décembre, le repas des anciens, le spectacle de Noël offert par la Municipalité aux enfants de nos deux écoles. Ces manifestations ont attiré beaucoup de monde et de nombreux habitants étaient présents. Cela démontre l'importance de ces moments qui permettent de conserver une vie de village.

■ Je félicite nos jeunes élus du conseil municipal des enfants, et madame Agnès PIERRE PELOUX, adjointe, pour l'organisation de la « chasse aux bêtises » des lutins farceurs. Ce nouvel évènement a créé une vraie dynamique dans le village et a passionné petits et grands.

■ Nous sommes actuellement en période de réserve pré-électorale en vue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, par conséquent je ne vais pas m'étendre sur tous les travaux réalisés à l'initiative du conseil municipal durant ces 5 années de mandat. Je vais uniquement rappeler les deux projets menés à bien cette année, la rénovation de la Place Centrale qui offre un nouveau cadre fort agréable dans le centre bourg, et l'installation d'un système de vidéoprotection composé de plus de vingt caméras et d'une unité de traitement et de lecture des données.

■ Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2026, qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos proches, beaucoup de bonheur et de réussite.

Thierry Padilla  
Maire

## ETAT CIVIL

### Mariages :

- Christophe PELOUX et Agnès PIERRE DAVIGNON, le 19 juillet 2025
- Christopher GARDON et Aude JULLIEN, le 04 octobre 2025

### Pacs :

- Baptiste AMEYE et Clara MORILLON, le 13 octobre 2025

### Naissances :

- Ambre DEMILLE née le 02 octobre 2025 à Ecully
- Éléonore VARENNE née le 14 octobre 2025 à Ecully
- Chemsdine HIDAOUI né le 10 novembre 2025 à LYON 4ème
- Léo COUTARD né le 16 novembre 2025 à Ecully

### Décès :

- Michel Jean LEBEAU, le 28 novembre 2025



**CHESSY**  
les Mines

Place de la Mairie  
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

accueil@chessy69.fr

[www.chessy69.fr](http://www.chessy69.fr)

La mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h30

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Fermeture le samedi

# ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars

# 2026

■ **ELECTIONS MUNICIPALES**  
**Dimanche 15 et 22 mars 2026**  
**Informations importantes**

■ Lieu de vote des bureaux n° 1 et n° 2  
**à la Salle des fêtes :**  
 97, rue du Val d'Azergues 69380 CHESSY

■ De nouvelles cartes électorales seront envoyées quelques jours avant le scrutin avec votre numéro de bureau de vote.

■ **Le jour des élections, merci de vous présenter avec votre nouvelle carte électorale + une pièce d'identité.**

■ **Attention : Chaque année nous effectuons une mise à jour de nos listes électorales.**

**Ainsi, nous vous invitons à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales :**

- En vous connectant via le site suivant : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788> (connexion sur votre espace Service Public ou via FranceConnect)
  - Ou en nous envoyant un mail à [accueil@chessy69.fr](mailto:accueil@chessy69.fr) avec les éléments suivants :
- NOM (Nom de jeune fille), Prénom, date et lieu de naissance.

■ **Nouveaux arrivants** : pensez à vous inscrire !!!

**Comment s'inscrire ?**

- En ligne via le site suivant : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>
- En mairie aux horaires d'ouverture

**Période d'inscription** : au plus tard le vendredi 6 février 2026 en mairie (ou le mercredi 4 février 2026 par internet).

**Document à fournir** pour les citoyens français habitant en Métropole :

- Un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile). Le justificatif de votre lien d'attache avec la commune dépend de votre situation. En cas de doute, consulter le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1965>

■ Pour plus de renseignements sur les élections : <https://www.vie-publique.fr/elections-municipales-et-communautaires-des-15-et-22-mars-2026>





# AVIS DE MAIRIE

## FRELONS ASIATIQUES

- Le 1er décembre, nettoyage des pièges à frelons : 650 asiatiques et 180 européens !



- Les nids de frelons asiatiques deviennent visibles avec la chute des feuilles.

Si vous repérez une grosse boule dans les arbres, prévenez la mairie du lieu où le nid se trouve, si le nid est sur un terrain privé, le propriétaire doit le faire supprimer.

Il faut également impérativement signaler la présence du nid sur le site [www.freelonsasiatiques.fr](http://www.freelonsasiatiques.fr) et prévenir la mairie de ce que vous avez fait.

**GDS Gardes du Silence Méditerranée** **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

### LE FRELON ASIATIQUE

**SIGNEZ SA PRÉSENCE !**

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

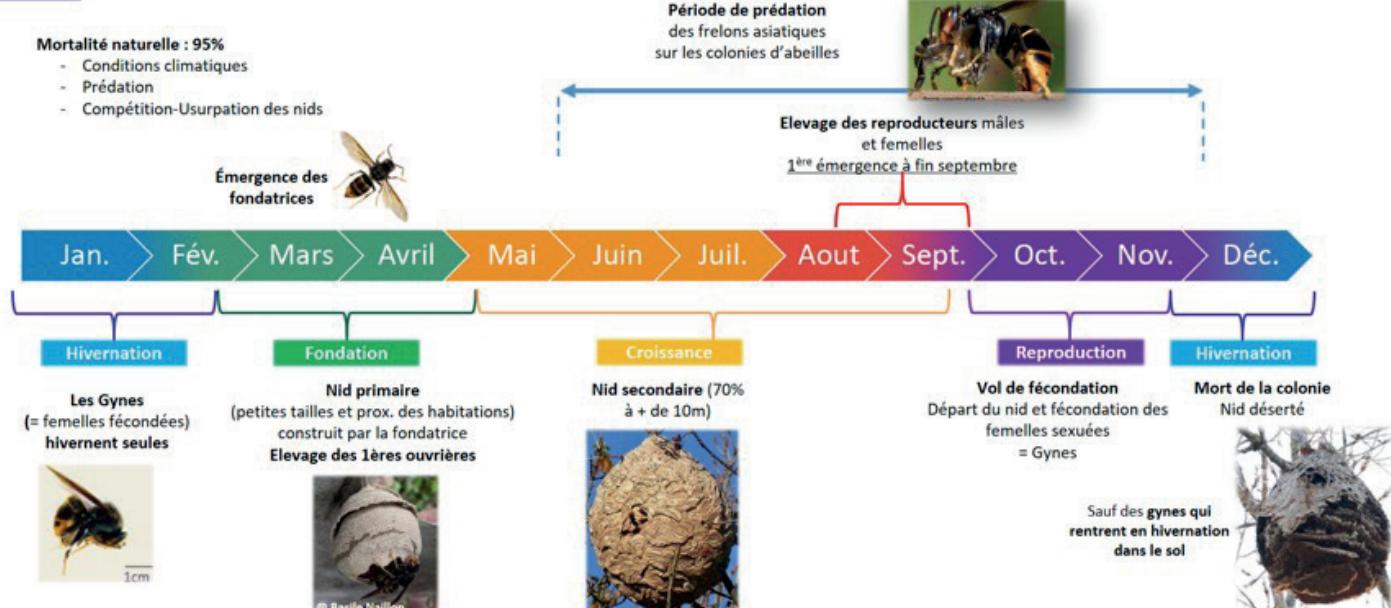
- Sur le site [www.freelonsasiatiques.fr](http://www.freelonsasiatiques.fr)
- Ou en téléchargeant l'application mobile

**Frelon Asiatique**

Le dispositif est destiné à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, veuillez contacter un désinsecteur professionnel.

## Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes – *Vespa velutina*

### Cycle annuel :



## ► Objectifs du piégeage de printemps

« Piégeage préventif » ou « de lutte » ≠ Piégeage « de masse » (été-automne)

- Capturer des fondatrices de frelon asiatique en émergence dans le courant du printemps (à la sortie d'hivernage)
- Sur une période courte 8 semaines glissantes (entre mi-mars et mi-mai)



© Alexandre Houzé

- Éviter la multiplication des nids à l'été et la prédation sur les ruches !
- 1 moyen d'action complémentaire à la Recherche et de la Destruction des nids

## ► Les pièges Sélectifs



### NON Sélectifs

Type Nasse	Type Contenant	Nom	Visuel	Adapté au Piégeage de Printemps	Sélectivité = Protection Biodiversité	Attractivité	Prix unitaire (€) approx	Remarques
X	Bee-Vital			+++	++	++	40	Non évolutif.
X	ROBIDA (grille NEOPPI)			++	++	++	29€ le pièg./6€ la grille	Piège ROBIDA complet (ESAT ROBIDA en Mayenne: association-robida.fr) ou Grille seule en plastique à fixer sur un piège de dimension 154 x 154mm. Réalisé par des élèves en BTS du CFA La Baronnerie. Prévoir 2 grilles par piège.
X	RedTrap (8 trous)			++	++	+	40	Déjà monté. En bois. Facilement évolutif. Pour + d'efficacité, possibilité d'ajouter 2 grands cônes type Jabeprode (latéralement (15€ la paire). Pas de trappe à appât spécifique.
X	Jabeprode			- (au printemps)	++	- (au printemps)	55 (monté)	Kit BCPA tout en plastique. Non ou peu évolutif. Trappe à appât intégrée.
X	Ornetin			Non testé (au printemps)	+	Non testé (au printemps)	10	Couvercle (avec cône et grille intégrés) qui se visse sur les bocaux (non fourni) à conserver de Le Parfait Familia Wiss diamètre 100mm. Non évolutif.



- Piège indifféremment de nombreuses espèces entomophiles (*diptères, hyménoptères, lépidoptères, arachnides, ...*)
- Noyade, Mort assurée !!
- Environnement chaud et humide : conséquences sur survie et fécondité ?

## Quels appâts ?

Mélange liquide : 1/3 bière, 1/3 sirop de fruits rouges et 1/3 vin (blanc ou rouge) ; à mettre dans un contenant protégé par une grille fine pour ne pas être accessible aux insectes ou de la paille pour éviter les noyades.



- La diffusion dépend de la *fraîcheur de l'appât*. Plus les températures sont élevées plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement.
- "Le meilleur appât étant le frelon asiatique qui est déjà capturé" pour attirer les congénères frelons asiatiques :
  - maintenir en vie des insectes piégés en plaçant une petite coupelle ou éponge imbibé de l'appât liquide dans le piège accessible par les frelons,
  - laisser des cadavres de frelon en place (broyés ou non).



# CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

### DELIBERATIONS :

#### 4.2.1 Budget communal

##### ■ N° 25-65 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Maire expose :

Afin de faire face à tout risque de rupture de paiement avant le vote du budget primitif N+1, une collectivité a la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune.

Une consultation a été réalisée.

Monsieur DENOYELLE précise que l'ouverture de cette ligne de trésorerie avait évoquée au début de l'année mais que la trésorerie du moment permettait de passer l'été, sachant que nous déjà mandaté 56 000 € pour la vidéoprotection et 148 000 € pour la place centrale (tout sur la trésorerie). Il nous reste aujourd'hui 84 000 €. On attend toujours le versement des subventions demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel,
- DE PROCÉDER, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 1 Voix Contre.

##### ■ N° 25-68 DEMANDE DE SUBVENTION DE CAP GÉNÉRATIONS POUR LE CLAS

Le Maire rappelle : Le CLAS propose des ateliers collectifs au sein de l'école publique à destination des enfants en difficulté dans leur scolarité. Il s'agit de les aider à se structurer, de faciliter les apprentissages à l'aide d'un support culturel (théâtre, musique, chant...) pour développer l'esprit de groupe, la coopération, l'entraide et la solidarité. L'objectif est de travailler les périphériques aux matières scolaires : l'écoute, la concentration, la confiance en soi, la mémorisation, l'expression orale et corporelle... Chacun apprend et progresse à son rythme. L'orientation vers ces ateliers est faite en concertation avec la famille et l'école.

Le Maire expose : A Chessy, sur l'année scolaire 2024/2025, l'atelier théâtre (26 séances pour le groupe du mardi et 24 séances pour le groupe du jeudi) a été renouvelé, à raison de 2 groupes

de 7 enfants (3 garçons et 4 filles) le mardi et 9 (3 garçons et 6 filles) le jeudi. Il y a eu une sortie culturelle au théâtre de Villefranche intégralement prise en charge par CAP Générations.

Comme à chaque fin d'année scolaire, une réunion de bilan a eu lieu en mairie le 3 juillet en présence de la directrice de l'école publique (Mme RIBEIRO BATISTA), de la directrice (Mme JOCTEUR) de la coordinatrice administrative et financière (Mme MALLARD) et de l'intervenant théâtre (M. CORRADO) de CAP Générations. Ce bilan est encore une fois très positif avec de très bons retours des parents et de l'équipe enseignante. CAP Générations relève l'excellent partenariat et la richesse des échanges avec la directrice de l'école et l'équipe enseignante.

CAP Générations souhaite poursuivre ce partenariat sur cette nouvelle année scolaire avec la même activité théâtrale. Ce partenariat ne peut se poursuivre sans une participation financière de la commune. Habituellement, la subvention annuelle s'élève à 1 000 € (soit 500 € par groupe d'enfants). Afin de couvrir une augmentation de certaines dépenses de fonctionnement (les charges de personnel en raison du changement de convention collective et des frais d'activités et de déplacements entre autres), l'association demande aujourd'hui s'il est envisageable d'augmenter la participation financière de la commune à hauteur de 2 700 € (soit 1 350€ par groupe d'enfants).

Les documents financiers transmis par l'association proposent deux versions de son Budget Primitif 2025/2026, l'une avec une participation financière de 1 000€ et l'autre avec une participation financière de 2 700 €.

Le Maire propose un débat sur le montant à verser à CAP Générations pour poursuivre ce partenariat sur l'année scolaire 2025/2026 : si accord, quel montant ? réduction à un groupe, soit une subvention de 1 350 € ? on arrête ce partenariat ?

D'une manière générale, les élus pensent qu'il serait dommage d'arrêter un partenariat qui fonctionne bien. Monsieur DENOYELLE propose de couper la poire en deux et d'accorder une subvention de 1 350 €. Madame BILLARD et Monsieur PIERRON mettent en avant le fait que cet atelier participe au bien être scolaire et qu'ils sont favorables au versement de la totalité de la subvention demandée, soit 2 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE D'ACCORDER la demande de subvention de 2 700 € à CAP Générations pour le renouvellement du CLAS au titre de l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ à 9 Voix Pour, 1 Voix Contre et 1 Abstention.

#### ■ N° 25-71 DEMANDE D'INDEMNISATION DES COMMERCANTS POUR PERTE D'ACTIVITÉ

Le Maire propose d'ouvrir un débat et de prendre une décision relative à cette demande. Les élus ne sont pas favorables à cette demande et pensent qu'il faut leur faire un courrier réponse, en plus de la délibération.

Monsieur PIERRON indique que le vrai problème est plutôt les places de stationnement devant les commerces, utilisées pour la plupart par les commerçants.

Madame BILLARD demande si l'accord pour l'utilisation de la terrasse du bar a été renouvelé. Le Maire répond que non mais que la collectivité a justement le projet de mettre en place un règlement d'occupation du domaine public. Ce travail assez conséquent et très réglementé, la création d'un groupe de travail est validée avec Messieurs DENOYELLE et BERERD et Mesdames LEGLISE et BILLARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE NE PAS ACCORDER la demande d'indemnisation des commerçants. Un courrier réponse sera rédigé à l'attention des commerçants.

REFUSÉ à l'unanimité des membres présents.

#### PATRIMOINE

#### ■ N° 25-73 DÉCISION RELATIVE AU DEVENIR DE LA MAISON RUE DE LA CURE

Le Maire expose : La maison de la Cure appartient à la commune depuis la loi de 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et a toujours été mise à disposition du Diocèse pour accueillir notamment pour accueillir le curé, les cours de catéchisme et les demandeurs de logement d'urgence. La convention de mise à disposition au profit de l'association diocésaine de Lyon a été renouvelée une dernière fois en 1995 pour une durée de 30 ans. Nous avons rencontré en mairie, le 30 juillet, Monsieur BOUVELOT Marc, représentant de la paroisse du Bois d'Oingt pour discuter de cette convention de mise à disposition. A cette occasion, nous avons appris leur souhait de ne pas renouveler celle-ci. L'actuel occupante de cette maison n'a pas de contrat de location, pas de bail, et est hébergée depuis environ onze ans. Elle est actuellement en train de libérer ce logement.

La convention ayant pris fin en ce début d'année, le Maire propose de débattre sur le devenir de cette propriété : vente ou réhabilitation ?

Les élus précise qu'il s'agit tout de même d'un patrimoine de la commune et qu'il faudrait, à minima, faire une analyse financière (coût travaux à effectuer pour une éventuelle réhabilitation en vue de créer des logements locatifs) : les dotations de l'Etat étant en baisse, cela pourrait peut-être être une bonne opération financière (investissement) sur le long terme. Des agents immobiliers ont déjà sollicité Monsieur PIERRON pour l'achat de cette maison alors qu'aucune communication n'a été faite.

Le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation pour une commune de faire des logements d'urgence et que les travaux risquent d'être très conséquents et coûteux (mise aux normes, menuiseries, isolation etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE NE PAS VENDRE ce bien d'ici la fin du mandat et de laisser les élus de la prochaine mandature s'emparer de ce dossier. ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

#### ÉLECTIONS

#### ■ N° 25-74 MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Le Maire expose : Dans le cadre de la période pré-électorale pour les élections municipales 2026, la commune peut mettre à disposition les salles communales pour les réunions préparatoires des listes candidates.

Une délibération doit être prise pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

Le Maire propose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2144-3, relatif à l'utilisation des biens communaux,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.51, L.330-6 et les dispositions relatives au financement des campagnes électorales,

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 450970 du 8 novembre 2021 rappelant les obligations de neutralité et d'égalité dans la mise à disposition des moyens publics,

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin pour les élections municipales, sans modifier les règles relatives à l'utilisation des locaux communaux à des fins électorales,

Considérant que la commune peut, à titre facultatif, mettre à disposition des salles communales aux candidats ou listes de candidats déclarés pour la tenue de réunions électorales,

Considérant que cette mise à disposition doit respecter les principes d'égalité de traitement, de neutralité, de transparence et de non-perturbation du service public,

Article 1 – Objet

La présente délibération a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition des locaux communaux de la commune de Chessy aux candidats ou listes de candidats dans le cadre des élections municipales de 2026.

Article 2 – Faculté de mise à disposition

La commune de Chessy met à disposition des candidats ou listes de candidats déclarés la salle Eliot et la salle du Club de l'amitié (accès PMR) pour l'organisation de réunions électorales, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Article 3 – Principe d'égalité

La mise à disposition est fondée sur le principe d'égalité de traitement. Tous les candidats ou listes déclarés doivent pouvoir bénéficier de conditions d'accès strictement équivalentes, tant en termes de durée, d'horaires, de capacité d'accueil, que de tarification.





# CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

## Article 4 – Conditions de réservation

Les demandes de réservation devront être formulées par écrit auprès de la mairie à partir de la date de dépôt officiel des candidatures dans l'ordre chronologique de réception.

En cas de demandes concurrentes pour un même créneau ou local, l'attribution sera effectuée selon un critère objectif et non discriminatoire, tel qu'un tirage au sort. La commune se réserve le droit de proposer des créneaux alternatifs si cela est nécessaire au bon fonctionnement des services publics.

## Article 5 – Tarification

L'utilisation des locaux sera gratuite pour deux réunions par mois. Au-delà, l'utilisation des locaux sera soumise aux mêmes tarifs que ceux appliqués aux associations cassiniennes, conformément au règlement d'utilisation des salles communales.

## Article 6 – Neutralité de la commune

La commune réaffirme sa stricte neutralité dans l'organisation des élections. Elle s'interdit tout traitement préférentiel ou défavorable à l'égard d'un candidat ou d'une liste. Le personnel communal chargé de la gestion des salles agira avec impartialité.

**Article 7 – Respect des missions de service public**  
La mise à disposition des locaux ne doit pas porter atteinte au bon déroulement des services publics ou des activités municipales régulièrement programmées. La commune pourra refuser une mise à disposition si le local est déjà réservé pour une mission prioritaire, en motivant sa décision de manière objective.

## Article 8 – Transparence

La présente délibération, ainsi que le règlement d'utilisation des salles communales, seront rendus publiques et transmis aux candidats déclarés en temps utile, notamment par voie d'affichage, publication sur le site internet de la commune et communication à la Préfecture.

## Article 9 – Comptes de campagne

Conformément aux dispositions du code électoral, si la mise à disposition constitue un avantage en nature, celui-ci devra être évalué et imputé sur le compte de campagne du candidat ou de la liste concernée.

## Article 10 – Voies de recours

En cas de contestation ou de manquement aux règles posées par la présente délibération, les candidats pourront saisir la juridiction administrative compétence. Le non-respect du principe d'égalité pourrait, en cas de contentieux électoral, altérer la régularité du scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE D'ADOPTER les termes de la mise à disposition des salles communales

pour les réunions préparatoires aux élections municipales 2026, telles que proposées supra.  
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## CCBPD :

### ■ N° 25-75 PROJET D'ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL DE MOBILITÉ

Le Maire expose : Le 14 mai 2025, le Conseil communautaire de la CCBPD a arrêté son Plan Local de Mobilité, élaboré à l'échelle de son territoire. Ce document a été transmis à l'ensemble des élus. C'était une obligation pour la CCBPD d'élaborer ce plan, de la même manière que nous avons un Plan Local de l'Habitat ou un PCAET etc. Il comprend un certain nombre de fiches action qui concernent surtout des actions de formation, de sensibilisation, de communication et quelques fiches action de travaux mais qui sont un peu dissociées puisque la CCBPD n'est pas seule maître d'ouvrage, cela dépend aussi du Département et du SYTRAL. Conformément à l'article L.1214-36-A-3 du code des transports, la CCBPD sollicite l'avis des communes de son territoire, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet et avant le 7 octobre 2025. A défaut d'un avis apporté dans ce délai, il sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE D'ÉMETTRE un avis favorable à ce Plan Local de Mobilité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## POINTS DIVERS / DÉBATS :

1. Recrutement d'un agent technique : présentation de Monsieur MORIGNY.

2. Élaboration d'une stratégie foncière intégratrice : c'est le document préparatoire au passage en PLUi. Aujourd'hui, une grosse majorité des maires de la CCBPD sont d'accord pour passer en PLUi. Le CEREMA est chargé de faire une étude auprès de toutes les communes pour préparer cette stratégie.

3. CCBPD - Projet de convention interbibliothèques : Monsieur DENOYELLE précise qu'il n'y a plus eu de réunion depuis plusieurs mois et que tout est au point mort depuis le départ de Monsieur MARCONNET. Il faudrait que le sujet soit relancé par la CCBPD. Monsieur DENOYELLE rappelle que lors de son premier mandat, en 2008, il s'est aperçu que la commune payait 40 000 € au titre d'une participation à la médiathèque de Châtillon. Or, les lecteurs de Châtillon représentaient 50 % des lecteurs de la médiathèque alors que ceux de Chessy représentaient 25 % (le reste venant d'autres communes qui ne payaient pas).



Le sujet était compliqué à l'époque et les élus de Chessy avaient réussi à convaincre le maire de Châtillon qu'il fallait trouver une solution intéressante pour tout le monde, à savoir répartir les répartitions financières au regard du nombre d'habitants et de lecteurs ainsi qu'un engagement de tous les maires (y compris celui de St Germain Nuelles) de pouvoir obtenir une cotisation à la médiathèque de Châtillon de leur commune mais rien n'a été fait. Ce projet de convention d'aujourd'hui paraît donc aujourd'hui déplacée au regard de l'inaction d'hier, surtout qu'a priori ce sera toujours les mêmes communes qui paieront...

4. Chambre d'agriculture du Rhône - Consultation projet de document cadre : La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 vise à rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, au regard de l'urgence climatique, énergétique et géopolitique, tout en préservant la souveraineté alimentaire.

Par son article 54, la loi crée deux catégories d'installations de production d'électricité solaire photovoltaïque susceptibles d'être autorisées dans les zones naturelles, agricoles ou forestières. Elle distingue désormais les installations « agrivoltaïques » et les installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

La loi APER a confié aux chambres départementales d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières ouvertes aux projets d'installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière conformément à l'article L.111-29 du code de l'urbanisme.

Aucun ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire (hors agrivoltaïsme) ne pourra être implanté dans les zones agricoles ou forestières en dehors des surfaces identifiées dans le document-cadre. Toutefois, la localisation d'un projet sur ces surfaces ne préjuge pas de l'obtention des autorisations nécessaires au vu des études détaillées et locales à produire. Le document-cadre comprend deux parties, une partie rédactionnelle et une cartographie.

Les articles L.111-29 et R.111-61 du code de l'urbanisme prévoient que l'Etat, à réception de la proposition de document-cadre émise par la chambre départementale d'agriculture, transmette ce projet pour avis aux représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, aux représentants des professionnels des énergies renouvelables, aux représentants des collectivités concernées et à la CDPENAF. C'est dans ce cadre que l'avis de la collectivité était sollicité dans un délai de deux mois qui a expiré le 30 août.

5. SDMIS – Bilan de l'activité opérationnelle 2024 sur la commune transmis aux élus. Le Maire

explique qu'il les a reçus au mois de juin et qu'il y actuellement 27 sapeurs-pompiers volontaires dont 5 professionnels. La direction départementale leur a demandé de recentrer leurs missions sur des opérations de secours et de ne plus faire de transports (qui doivent être laissés aux ambulances).

6. Le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux s'élève pour l'exercice 2025 à 77 063,99 €. Pour rappel, il a été budgétisé 85 000 € pour 2025.

a. Les montants définitifs des allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale pour 2025 s'élèvent ainsi :

- Allocation compensatrice de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB des locaux industriels = 41 260,00 € (43 058 € budgétisés).
- Allocation compensatrice pour les exonérations de TFPB = 461,00 €
- Allocation compensatrice pour les exonérations de TFPNB = 1 391,00 €

7. Point SCoT : Monsieur DENOYELLE annonce que le SCoT, approuvé au mois de juin, est assujetti actuellement à un recours administratif (recours gracieux pour le moment) par une association de protection de l'environnement.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

### Travaux AEP rue des Marais (phase 3)

Un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi administratif et financier de ces travaux a été signé le 6 octobre 2025 avec le Cabinet MGEAU (coût : 1 920,00 € TTC). C'est l'entreprise SOGEA qui réalisera les travaux (démarrage le 13 octobre) dont le coût s'élève à 67 432,44 € TTC.

### Travaux d'aménagement de la Place Centrale

Deux avenants ont été signés le 23 septembre pour des travaux supplémentaires :

- Lot 1 « Terrassement » : 6 570 € TTC soit une augmentation de + 5,80 % du marché initial
- Lot 2 « Maçonnerie » : 3 549 € TTC soit une augmentation de + 10,70 % du marché initial

### DELIBERATIONS :

#### ■ N° 25-77 ADOPTION DU RPQS DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2024

Le Maire expose : Le Rapport annuel sur le Prix et à la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable contient des informations relatives à la caractérisation technique du service, à la tarification de l'eau et des recettes du service, aux indicateurs de performance, au financement des investissements, aux actions de solidarité.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site internet <https://www.services-eaufrance.fr/> ainsi que celui de la commune.



# CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Le RPQS de l'eau potable est établi chaque année par le service de l'eau potable de la commune et doit faire l'objet d'une délibération.

Le rapport 2024 montre un bon rendement du réseau, particulièrement grâce aux contrôles mensuels des compteurs depuis que le système de radiorelève a été déployée sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

VU le code général des collectivités territoriales

- D'ÉMETTRE un avis favorable sur le RPQS de l'eau potable de l'année 2024,
- DE METTRE ce rapport en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/>,
- DE LE DIFFUSER auprès des abonnés en le déposant sur le site internet de la commune.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-79 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire expose : La dernière modification de ce règlement date du 19 mai 2025. Cependant, au regard du manque de ponctualité et de respect des consignes de certaines familles, il est nécessaire de rappeler certaines règles et de mettre en place des exclusions temporaires ou définitives dès que la situation l'impose. En effet, les retards répétés des familles impliquent une augmentation des charges de personnel puisque les agents doivent bien souvent rester après 18h pour attendre l'arrivée tardive des familles. De la même manière, les absences non justifiées impactent les finances puisque, en fonction du nombre d'enfants inscrits, il arrive, certains jours, de demander à un agent de rester plus longtemps afin d'être conforme au taux d'encadrement fixé par la législation.

Le Maire propose :

- de modifier l'article 3.5 « Retards » ainsi :

Au lieu de : « Tout retard répété de la famille pour récupérer son enfant pourra entraîner l'exclusion immédiate temporaire ou définitive de celui-ci. »

Lire : « Chaque retard sera facturé, tout quart d'heure entamé étant dû. En outre, au-delà du troisième retard sur une même année scolaire, la mairie se réserve le droit d'exclure immédiatement l'enfant de ce service de manière temporaire ou définitive. Un courrier du Maire sera adressé à la famille l'informant de cette décision. »

- de modifier l'article 3.6 « Absences » ainsi :

Ajout de l'article : 3.6.1 « Absences non justifiées » : « Toute absence non justifiée sera facturée.

En outre, au-delà de la troisième absence non justifiée sur une même année scolaire, la mairie se réserve le droit d'exclure immédiatement l'enfant de ce service de manière temporaire ou définitive. Un courrier du Maire sera adressé à la famille

l'informant de cette décision ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE MODIFIER les articles 3.5 et 3.6 selon les propositions citées supra. ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-80 CONVENTION D'OCCUPATION NON PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose : Madame PIERRE PELOUX Agnès a été sollicitée par Madame COUBLE Laury, autoentrepreneur sous l'enseigne « Sportezvous » spécialisée dans l'enseignement du roller pour enfants et adultes, pour obtenir l'autorisation d'exercer sa profession sur la commune sur le domaine public, et plus particulièrement les abords du city stade. Son activité est bien couverte par une assurance professionnelle, incluant une responsabilité civile et elle l'exercera selon les demandes qu'elle aura (une fois par semaine, tous les quinze jours, une fois par mois...).

Dans ce cadre, il est nécessaire de lier les deux parties par une convention de mise à disposition du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER les termes de la convention modifiée selon les remarques des élus,
- D'AUTORISER le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-81 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 24-77

Le Maire expose : La délibération n° 24-11 en date du 14 octobre 2024 porte sur la demande de rétrocession de la voirie du lotissement les Roseaux. Cependant, en raison d'une erreur portant sur les parcelles faisant l'objet de cette rétrocession, la délibération doit être retirée. En effet, la commune ne récupérant pas les espaces verts, les parcelles de ceux-ci ne doivent absolument pas apparaître dans la délibération. Pour information, l'acte notarial n'a pas encore été signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE RETIRER la délibération n° 24-77 relative à la demande de rétrocession de la voirie formulée par le Lotissement les Roseaux. ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 1 Abstention.

## ■ N° 25-82 DEMANDE DE RÉTROCESSION DE VOIRIE – LOTISSEMENT LES ROSEAUX

Le Maire propose : L'association syndicale libre les résidences du Bruyères (Lotissement les Roseaux) demande le transfert de la voirie dans le domaine communal. Cette association a présenté les documents permettant d'attester la conformité et le bon entretien des réseaux.

Il est précisé que dans le cas d'une procédure amiable, le transfert des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est dispensé d'enquête publique.

En outre, la commune ne souhaitant pas que les espaces verts (y compris les arbres et sols végétalisés bordant des voiries) soient transférés dans le domaine public, par manque de personnel pour les entretenir, il est important que ce point soit précisé sur la délibération et de veiller à ce l'acte notarié soit conforme à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la demande de rétrocession de la voirie du Lotissement les Roseaux dont les références cadastrales sont AB003 et AB0017, à l'exception des végétaux bordant ces parcelles,
- DE FIXER le prix de cession de ces deux parcelles à l'euro symbolique,
- DE DONNER POUVOIR au Maire pour signer tous les documents afférents à la rétrocession de ces parcelles, dont l'acte notarié,
- DE DÉCIDER que la voirie du Lotissement les Roseaux, hors végétaux, sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune,
- D'AUTORISER à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues dans le tableau de la voirie communale.

ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 1 Abstention.

#### ■ N° 25-83 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 25-56

Le Maire expose : La délibération n° 25-74 en date du 19 mai 2025 porte sur la demande de rétrocession de la voirie du lotissement les Hauts de Chessy. Cependant, en raison de l'oubli d'une parcelle faisant l'objet de cette rétrocession, la délibération doit être retirée. Pour information, l'acte notarial n'a pas encore été signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE RETIRER la délibération n° 25-56 relative à la demande de rétrocession de la voirie formulée par le Lotissement les Hauts de Chessy.

ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 1 Abstention.

#### ■ N° 25-84 DEMANDE DE RÉTROCESSION DE VOIRIE – LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHESSY

Le Maire expose : L'association des copropriétaires du lotissement les Hauts de Chessy demande le transfert de la voirie dans le domaine communal. Cette association a présenté les documents permettant d'attester la conformité et le bon entretien des réseaux.

Il est précisé que dans le cas d'une procédure amiable, le transfert des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est

dispensé d'enquête publique.

En outre, la commune ne souhaitant pas que les espaces verts (y compris les arbres et sols végétalisés bordant des voiries) soient transférés dans le domaine public, par manque de personnel pour les entretenir, il est important que ce point soit précisé sur la délibération et de veiller à ce l'acte notarié soit conforme à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la demande de rétrocession de la voirie du lotissement les Hauts de Chessy dont les références cadastrales sont AC0045 et AC0054, à l'exception des végétaux bordant ces parcelles,
- DE FIXER le prix de cession de ces deux parcelles à l'euro symbolique,
- DE DONNER POUVOIR au Maire pour signer tous les documents afférents à la rétrocession de ces parcelles, dont l'acte notarié,
- DE DÉCIDER que la voirie du lotissement les Hauts de Chessy, hors végétaux, sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune,
- D'AUTORISER le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues dans le tableau de la voirie communale.

ADOPTÉ à 11 Voix Pour et 1 Abstention.

#### ■ N° 25-85 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire expose : L'article 136 de la loi ALUR précise que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui n'ont pas la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, deviennent compétents le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

En 2021, c'est à ce titre que la compétence PLU n'a pas été prise par la CCBPD.

L'évolution du cadre légal et notamment les impacts de la loi dite Climat et Résilience, qui vise à atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050, a plus récemment amené les communes et la communauté de communes à ouvrir une nouvelle réflexion sur l'opportunité d'une prise de compétence. Une approche communautaire doit permettre de répondre plus efficacement aux obligations législatives, tout en permettant la mise en œuvre d'un projet intercommunal.

En particulier, la territorialisation des objectifs nationaux d'artificialisation dans le SCoT Beaujolais amène un certain nombre de contraintes. Les objectifs du SCoT approuvés le 26 juin 2025 fixent ainsi les objectifs qui semblent difficiles à décliner à l'échelle de PLU communaux.





# CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Les textes permettent également un transfert volontaire de la compétence en cours de mandat. Il est décidé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des Conseils Municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des Conseils Municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire, en instance du 24 septembre 2025, a voté pour le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. La procédure de modification statutaire prévoit ensuite que chaque commune membre se prononce sur cette évolution dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Conséquences du transfert :

- Ce transfert de compétence laisse à la commune sa prérogative en matière d'autorisation du droit des sols. La délivrance des autorisations d'urbanisme est un pouvoir de police du maire qui ne fait pas partie de la compétence PLUi. La commune garde donc la main sur la délivrance des autorisations.
- De même, l'instruction des autorisations d'urbanisme est indépendante et la commune peut conserver l'instruction des demandes. Le service commun « instruction » est un service mutualisé par la communauté de communes. L'instruction par la CCBPD ne s'impose pas, même en PLUi.
- Si une commune a engagé, avant la date du transfert, une procédure d'élaboration de révision, de modification ou de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale, la communauté de communes, devenue compétente, poursuivra la procédure en accord avec la commune.
- Les modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres ne sont pas fixées par les textes et seront définies conjointement avant la prescription du PLUi.
- La communauté de communes s'engage à mettre en place une charte de gouvernance permettant d'organiser la collaboration et les modalités d'élaboration concertée du PLUi avec les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136 (Article L.5214-

16 CGCT)

Vu le code de l'urbanisme

Vu le CGCT, notamment son article L.5214-17 et suivants,

Vu la délibération n° 2025-137 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025,

- DE SE PRONONCER favorablement sur le transfert de la compétence PLU à la CCBPD,
- D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ à 7 Voix Pour, 1 Abstention, 4 Voix Contre.

## POINTS DIVERS / DÉBATS :

1. Point budgétaire (projection fin 2025) par Monsieur André DENOYELLE :

Budget communal / Fonctionnement au 13/10/2025 :

Dépenses : 994 000 € contre 1 600 000 € budgétés = gros écart

Cible : 1 230 000 € à la fin de l'année (= bon résultat)

Recettes : il y aura certainement un déficit d'environ 96 000 € soit un excédent brut de 274 000 €

La bonne nouvelle concernant le chauffage urbain : budgété 95 000 € / dépensé 34 000 € mais grâce à la baisse du PEGMA (indice de valeur : à 49,7 au 27 février, date d'élaboration du budget et à 34,7 au 29 septembre), nos dépenses seront certainement bien en-dessous (- 30 000 €) du budgétisé.

Budget communal / Investissement au 13/10/2025 :

Dépenses : 655 000 € pour 713 000 € budgétés soit un excédent budgétaire prévisible de 57 000 € qui tient compte des opérations en partie réalisées.

Recettes : 713 000 € budgétés mais on attendait des subventions que nous n'avons toujours pas aujourd'hui (plateau sportif + vidéoprotection) :

- Vidéoprotection : les demandes déposées auprès du Département et de la Région en janvier 2025 sont toujours en cours d'instruction. L'Etat (pour la DETR) n'a pas retenu notre dossier.

- Plateau sportif : notre demande de versement d'un acompte (subvention régionale), au titre des dépenses déjà réalisées pour la création du stade de foot, est toujours à l'étude depuis janvier... Nous avons également demandé au Département un report du délai de réalisation de l'opération jusqu'en 2027 (le dossier sera étudié lors d'une commission en novembre). Pour rappel, la subvention départementale a été versée en une fois en 2022 et un acompte de la DETR a été versé en septembre au titre des dépenses pour le stade de foot. Sur cette opération, pour justifier 100% des subventions et recevoir 273 000 €, il restera à investir 1 million et 20 000 €.

### Budget eau :

Il faut absolument qu'une deuxième facturation soit établie en fin d'année : c'est prévu.

Trésorerie de la commune : il nous reste à ce jour 53 000 € ; il faut donc absolument que nous tirions un peu sur la ligne ouverte afin de payer les factures en cours (vidéoprotection entre autres).

### 2. Résultats FCTVA 2024 (versé en 2025) :

#### BUDGET COMMUNAL :

- Fonctionnement = 4 868,71 € (budgétisé : 4 740 €)
  - Investissement = 118 499,94 € (budgétisé : 118 500 €)
  - Total = 123 368,65 €
- #### BUDGET EAU :
- Exploitation = 1375,62 € (budgétisé : 1 300 €)
  - Investissement = 30 928,34 € (budgétisé : 31 000 €)
  - Total = 32 303,96 €

### 3. Vente terrain intercommunal rue des Marais

Le dossier avance, on reste sur le même schéma :

- une parcelle vendue à Monsieur BOUGON (environ 380m<sup>2</sup>)
  - trois parcelles vendues à Messieurs RIBEIRO
- Une offre d'achat devrait être transmise d'ici le 15 novembre pour une vente effective courant 2026.

### 4. Maison de la Cure : un diagnostic énergétique et une évaluation du prix du bien ont été demandés.

### 5. Compte-rendu dernière AG de la MFR :

C'est la 3ème école à Chessy, pour des élèves de la 2nde au BTS avec des spécialités autour du paysage. Après deux années avec un nombre insuffisant d'élèves, l'école a eu de grosses difficultés financières. La MFR de Chessy est soutenue par la Fédération Départementale et a de nouveaux projets, nous lui souhaitons une bonne réussite

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

### DELIBERATIONS :

#### ■ N° 25-89 ADOPTION DES TARIFS ET DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES ESPACES COMMUNAUX

Le Maire rappelle que ce point fait suite à la précédente réunion du Conseil Municipal (point reporté).

La parole est laissée à la commission finances qui explique qu'elle s'est réunie pour travailler sur les coûts réels (frais d'entretien + factures

d'énergie). Une grille tarifaire a été réalisée pour la salle des fêtes d'un côté et pour les autres salles communales de l'autre côté. Les élus de la commission insistent bien sur le fait que les montants indiqués sur cette grille sont uniquement une proposition au regard des dépenses réelles de la commune. La commission est remerciée pour ce gros travail réalisé.

Il est rappelé qu'actuellement l'entreprise de nettoyage ne vient que pour le weekend des Conscrits. Pour tous les autres weekends, ce sont nos agents communaux qui réalisent l'entretien.

Ces propositions de tarifs étant bien supérieurs aux tarifs actuels, certains élus pensent qu'il est risqué d'augmenter autant, surtout en cours d'année et surtout pour les associations qui n'ont pas suffisamment de trésorerie et qui risquent d'être découragés. Il faut cependant reconnaître que les tarifs actuels sont peut-être trop faibles.

Le groupe de travail qui avait travaillé sur le règlement d'utilisation des espaces communaux rappelle qu'il avait également proposé une grille tarifaire lors du précédent Conseil Municipal. Ces tarifs n'ont pas été proposés au regard des coûts mais par rapport à ce qui était acceptable. Il serait peut-être intéressant de comparer ces deux grilles tarifaires, sans oublier les tarifs actuels.

Concernant l'entretien de la salle des fêtes, il serait peut-être à rediscuter l'intervention de l'entreprise car il y a d'autres weekends, hors conscrits, qui nécessitent un nettoyage complet et réalisé par des professionnels.

Le changement de tarifs étant une décision politique, le Maire propose que ce point soit transmis à la prochaine mandature afin qu'il soit effectif pour la rentrée scolaire de septembre 2026. Le règlement d'utilisation des espaces communaux peut cependant être voté tel qu'il a été proposé le mois dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le nouveau règlement d'utilisation des espaces communaux,
- DE LAISSER la main à la prochaine mandature pour le vote du changement des tarifs des salles communales.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

#### ■ N° 25-90 BUDGET COMMUNAL – DM N ° 3 – SECTION INVESTISSEMENT

Le Maire expose :

En raison de travaux et d'achats récemment réalisés (non prévus au budget primitif mais indispensables), il convient de prendre une décision modificative afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement. Ces travaux et achats concernent :

- la signature d'un avenant pour les travaux de déploiement de la vidéoprotection,
- le changement de la chaudière de la cantine,
- le marquage au sol et la pose de panneaux et balises : Monument aux Morts, place de la Mairie, rue des Marais, salle des fêtes et Place Centrale.



# CONSEILS MUNICIPAUX

Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»

Le Maire propose de prendre une décision modificative sur le budget communal 2025 dans les conditions suivantes :

Chapitre/Opération	Article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
OPE 999 – Travaux divers	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	1 100 €	
OPE 142 – PLU	202 – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	15 000 €	
OPE 999 – Travaux divers		2 000 €	
OPE 67 – Achat matériel divers		1 000 €	
OPE 115 – Aménagement bâtiments communaux	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions		1 400 €
OPE 141 – Déploiement vidéoprotection			11 700 €
OPE 999 – Travaux divers	2152 – Installations de voirie		6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE PRENDRE une décision modificative sur le Budget communal 2025, section investissement, selon les propositions citées supra. ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-91 BUDGET COMMUNAL – DM N ° 4 – SECTION FONCTIONNEMENT

Le Maire expose : En raison d'un prochain dépassement de crédits sur le chapitre 012 (Charges de personnel) du budget communal 2025, il convient de prendre une décision modificative afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement. Les explications relatives à ce dépassement sont les suivantes :

- le recrutement d'un agent administratif contractuel de mai à septembre (à raison de 8h hebdo) pour l'instruction des demandes d'urbanisme en remplacement d'un agent titulaire en congé maladie puis en congé maternité,
- le recrutement au 1er avril d'un agent administratif contractuel en remplacement d'un agent démissionnaire. Du 1er avril au 31 août : 35h hebdo pour pallier l'absence de l'agent titulaire en congé maternité. A compter du 1er septembre : 27h hebdo
- le recrutement d'un agent technique contractuel en remplacement d'un agent contractuel démissionnaire (rémunération supérieure au regard de son parcours professionnel et de ses compétences)

Le Maire propose de prendre une décision modificative sur le budget communal 2025 dans les conditions suivantes :

Chapitre	Article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
012 – Charges de personnel	6413 – Personnel non titulaire		9 200 €
	6450 – Charges de sécurité sociale et prévoyance		12 800 €
011 – Charges à caractère général	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	18 000 €	
	615231 – Entretien et réparations sur voirie	4 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE PRENDRE une décision modificative sur le Budget communal 2025, section fonctionnement, selon les propositions citées supra. ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-92 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – ORANGE

Le Maire expose : Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est calculé à partir d'un taux de revalorisation appliquée à la combinaison des taux précédents.

Suite à notre demande, l'opérateur ORANGE nous a transmis les données nécessaires au calcul de la redevance pour l'année 2025 suite à l'occupation du domaine public par les infrastructures de télécommunications sur notre commune.

Les calculs s'établissent ainsi :

2025	Volume	Tarif	Total	Coefficient d'actualisation	RODP 2025
Artères aérienne	14,730	40	589,20		
Artères en souterraines	11,485	30	344,55		
Emprise au sol	6	20	120		
Total			1 053,75	1,62182	1 708,99 €

Le Maire propose de demander à l'opérateur ORANGE le versement de la redevance au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE DEMANDER à l'opérateur ORANGE le versement de la redevance 2025 par l'établissement d'un titre exécutoire de recette.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

## ■ N° 25-94 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CONSIGNE VINTED GO

Le Maire expose :

Nous avons reçu un mail d'une commerciale de Vinted Go proposant l'installation d'une consigne (locker) extérieure dans notre commune. Vinted Go est un service de livraison qui facilite l'envoi et la réception de colis via la plateforme Vinted.

Le Maire propose de débattre sur le sujet.

Les élus précisent qu'il existe déjà des points relais sur la commune et à proximité et qu'il n'y a donc aucun intérêt à implanter une consigne dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE DE NE PAS ACCORDER cette demande d'installation d'une consigne Vinterd Go.

REFUSÉ à l'unanimité

#### **POINTS DIVERS / DÉBATS :**

1. Point sur les travaux en cours et les subventions attribuées :

**Place Centrale** : il reste toujours la fin des travaux du lot 3 « Serrurerie » pour clôturer l'opération et faire tomber le solde de la subvention départementale (12 390 €). Ces derniers travaux concernent la fabrication des garde-corps pour le Vival. La végétalisation ne fait pas partie du marché et sera réalisée, à la bonne saison, par nos agents techniques communaux.

**Vidéoprotection** : des travaux supplémentaires ont été réalisés par ENEDIS route du Breuil (branchement individuel et aérien) et au Clos de la Bergerie (branchement individuel et souterrain) pour un total de 3 317,76 €. Ces travaux engendrent un surcoût en fonctionnement puisqu'ils nécessitent un abonnement à l'électricité. Nous avons reçu, en fin de semaine dernière, une réponse positive du Département qui accorde notre demande de subvention à hauteur de 38 745 € (40 047 € demandés). Une demande de versement d'acompte a été déposé le 31 octobre. Nous venons tout récemment d'apprendre que le Conseil Régional devrait accorder notre demande de subvention (91 745 €) mais que cette décision serait prise lors de la Commission Permanente du 6 février 2026.

**Plateau sportif** : notre demande de versement d'acompte de la subvention régionale, au titre des dépenses déjà réalisées (foot), a enfin été accordée (demande déposée en janvier 2025). Nous devrions recevoir environ 151 000 € d'ici quelques jours (60 % de la subvention accordée). Nous venons également d'apprendre que notre demande de report du délai de réalisation de l'opération déposée auprès du Département était accordé jusqu'en 2027. Les conseillers départementaux ont bien pris en compte que la couverture des terrains de tennis n'avait plus de raison de se faire puisque la commune de Châtillon l'a réalisée sur ces terrains. Il faut donc relancer le projet de construction de la halle qui est un projet significatif du mandat. Il faut décider, sur ce mandat, si l'on repense ce projet dès maintenant ou bien si on laisse la prochaine mandature s'en charger. Quoi qu'il en soit, il faudra inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

**Travaux de sécurisation de voirie** : marquage au sol et pose de panneaux et balises (Monument aux Morts, place de la Mairie, rue des Marais, salle des fêtes, Place Centrale) réalisés en octobre par l'entreprise SIGNAL 71. Nous avons reçu, pour ces travaux, la somme de 3 650 € au titre de la répartition du produit 2024 des amendes de police relative à la sécurité routière. Monsieur PIERRON explique que la chicane du cimetière a été déposée pour sécuriser cette zone et casser la vitesse des automobilistes. Il faut savoir que cela fait six ans que l'on attend une action du Département qui nous avait promis la pose de chicanes et d'un radar pédagogique. Sans action de leur part, les élus ont décidé de poser une chicane juste avant la Toussaint pour sécuriser la traversée de la route des visiteurs du cimetière. Cette chicane est à l'essai pour 1 mois. Il n'y a pas tellement d'options pour faire ralentir les voitures et préserver les visiteurs du cimetière (zone très accidentogène), le dos d'âne est également envisagé mais c'est à l'étude au Département. Il faut tout de même rappeler qu'il ne faut pas se tromper de cible : le problème n'est pas la chicane mais la vitesse des automobilistes et le non-respect des priorités Rappel : priorité à ceux qui montent !

**Budget communal** : 882,28 € en créances éteintes et 385,21 € en créances irrécouvrables. Nous sommes particulièrement alertés par la trésorerie concernant une administrée qui ne paie ni l'eau ni le périscolaire depuis 2016 et dont la dette s'élève à 856,10 € pour la commune et 1 656,60 € pour l'eau. Elle nous incite fortement à prendre des mesures radicales (interdiction de fréquenter le périscolaire, la cantine). Ces mesures pourront s'appliquer à tous les administrés qui ne paieront pas leurs factures.

Le SGC nous précise que, pour recouvrer des créances relatives au périscolaire et/ou la cantine, des saisies CAF peuvent être réalisées.

Le Maire propose que pour les créances qui n'auraient pas pu être recouvrées par la trésorerie, la commune mette en place une action simple à réaliser :

- Pour les créances inférieures à 50 € : envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé,
- Pour les créances supérieures à 50 € : convocation en mairie (selon le plan d'action définit ultérieurement).

#### **a. Synthèse du Rapport Social Unique 2024 :**

Comme chaque année, ce rapport social a été réalisé par la DGS en collaboration avec le CDG69. Il est disponible sur le site internet de la commune.

#### **b. Répartition 2025 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle :**

2 949 € accordés et versés (6 500 € budgétés).



# CONSEILS MUNICIPAUX

**Les Comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet communal, rubrique «vie municipale»**

#### c. CME : projet « lutins farceurs » :

Madame PIERRE PELOUX explique que tout est pratiquement prêt. Un document sera distribué à chaque enfant des deux écoles (1 lettre + un calendrier pour tout le mois de décembre). Les enfants devront déambuler dans tout le village, beaucoup de commerces, la mairie, la cantine, la salle des fêtes et le club de l'amitié. Illumination du sapin de Noël prévue le 8 décembre ainsi qu'une retraite aux flambeaux de la mairie jusqu'à la Place Centrale.

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (P.A.T.)

- La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a invité les habitants à une rencontre dédiée au P.A.T. le 11 décembre 2025

Cette soirée a permis de découvrir comment le territoire agit pour relocaliser l'alimentation, soutenir les agriculteurs locaux et développer les circuits courts.

Enjeux, premières actions et perspectives pour assurer notre futur, pour vous informer et poser toutes vos questions sur un sujet impactant et concernant

Une occasion de mieux comprendre les choix alimentaires de demain... et d'y contribuer dès aujourd'hui.

Pour aller plus loin... vous pouvez prendre connaissance de l'article complet sur le site <https://www.cc-pierresdorees.com/actualites/lancement-du-projet-alimentaire-territorial>

**d. Utilisation du domaine public :**

Le groupe de travail s'est penché sur le sujet lors d'une première réunion. L'objectif est de mettre la commune en conformité avec la législation. Il n'a pas encore été question de l'application d'une redevance mais d'abord de lister l'ensemble des sites extérieurs actuellement utilisés par les associations, les commerçants, les particuliers etc.

e. **Spectacle de Noël :**

L'arbre de Noël et le spectacle pour les enfants des deux écoles aura lieu le mardi 9 décembre



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

- Une deuxième année de mandat qui commence sur les chapeaux de roue !
- Les jeunes du CME de Chessy les Mines encadrés par Agnès PIERRE PELOUX et Pierre RUDOLPH, ont participé activement à la recherche de bêtises que pouvaient faire nos Lutins Farceurs : animation mise en place du 1er au 24 décembre pour tous nos jeunes Cassissiens et Cassissiennes.
- Le but du jeu : découvrir chaque jour la bêtise inventée par nos lutins farceurs « SLIP » et « SUSHI » et l'indiquer sur un bulletin de jeu qui a été distribué à tous les enfants de nos deux écoles. Les commerçants ont prêté avec plaisir un coin de leurs vitrines pour accueillir ses joyeux lurons, un grand merci à eux.
- Les 3 meilleures réponses récoltées dans la boîte aux lettres des lutins devant la mairie, se verront récompensés lors des voeux de la municipalité par nos jeunes du CME.
- Ils ont également décoré le sapin devant la mairie et organisé l'illumination de ce dernier le lundi 08 décembre puis organiser un cortège lumineux jusqu'à la place centrale où des associations avaient préparé une fête avec beaucoup de surprises...
- Ils ont des idées pour l'année prochaine, on va essayer de les mener à bien et vous tiendrons informés bien sûr !



# VIE ASSO

Associations cassiassiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## ASSOCIATION MINÉRALOGIQUE ARBRESLE CHESSY OU A.M.A.C.

### ■ Le weekend du 11 et 12 octobre, comme chaque année, à l'Arbresle,

l'association a organisé la Bourse aux minéraux pour le ravisement de beaucoup d'enfants et surtout des passionnés de minéraux qui viennent même de loin faire leurs emplettes.

Une exposition d'Améthystes remarquables du Lyonnais et d'Auvergne se tenait en marge des exposants vendeurs, préparée par le président Frédéric Gaudry et des membres de l'Association. Beaucoup de bénévoles s'impliquent pour organiser cette Bourse : 2 400 visiteurs les récompensent. De plus cette année, un livre remarquable élaboré par l'un des membres de l'AMAC qui malheureusement est décédé en 2021, a pu être présenté : Jacques Gastineau a arpентé la région Beaujolais Lyonnais pendant 40 ans afin de mettre en valeur sa richesse minéralogique.



### ■ Puis le samedi 29 novembre à Chessy,

l'AMAC avait invité 56 clubs de toute la France pour une Bourse d'échanges : convivialité, retrouvailles... entre toutes les générations et les amis lointains ; un pur moment de plaisir d'être entre nous pour partager une passion de minéraux, de fossiles, qui nous permet d'apprécier la vie.



## ARC

Bonjour à tous et toutes  
Tout d'abord l'équipe de l'ARC vous présente les meilleurs voeux pour l'année 2026.



assistanceradiochessy@gmail.com,  
06.60.12.18.52  
assistanceradiochasselay@gmail.com (Antenne )  
06.46.01.30.22

Le Président ARC Chessy, P. Badadan  
Responsable Antenne Chasselay, JF Bourganel

■ L'Assemblée Générale aura lieu le 10 janvier 2026 à Chasselay salle de la voute à 18 heures, afin de faire le bilan de l'année 2025 écoulée qui a été positive, avec l'arrivée de nouveaux adhérents ainsi que la sollicitation de plusieurs associations qui nous ont contactés pour encadrer leurs événements.

■ Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus, en vue du nombre croissant de manifestations retenues pour l'année 2026.

Pour tout renseignement, vous pouvez assister aux réunions ou nous contacter par mail ou par téléphone



## ECOLE SAINT JOSEPH : UNE ÉCOLE EN MOUVEMENT, UNE COMMUNAUTÉ EN PARTAGE

■ À l'école Saint Joseph de Chessy-les-Mines, l'année scolaire 2025-2026 est rythmée par la curiosité, la solidarité et la joie d'apprendre ensemble. Depuis la rentrée, les élèves explorent le monde vivant à travers un projet fédérateur : la découverte des animaux. Visite d'un apiculteur, ateliers sur les insectes, observations en pleine nature... Autant d'occasions de s'émerveiller et d'apprendre en s'amusant.

### ■ Des liens qui grandissent

La tradition du parrainage entre les plus grands et les plus petits se poursuit, renforçant les liens entre les classes et favorisant l'entraide. Les « classes en extérieur » permettent aussi aux enfants de s'ouvrir à leur environnement, tout en développant leur autonomie et leur créativité.

### ■ Un temps fort : la journée banalisée

Le moment phare de ce premier trimestre a sans doute été la journée banalisée, une journée sans cartable où les élèves, mélangés par niveau, ont participé à des ateliers variés : découverte des animaux, arts manuels, vocabulaire, chant et même cuisine ! Une belle occasion de partager, d'apprendre autrement et de créer des souvenirs communs.

### ■ Noël en partage

Pour clore cette journée, les familles de l'école se sont retrouvées pour une soirée « Noël en partage ». Au programme : gourmandises, moments de convivialité et actions solidaires. Un temps fort qui rappelle l'importance de la communauté éducative et de l'engagement de chacun.

### ■ L'A.P.E.L. en action

L'association des Parents d'Elèves a déjà bien démarré l'année avec l'apéro de rentrée, moment convivial pour se retrouver dans la bonne humeur, puis la vente de saucissons au gène, rendue possible grâce à l'implication de Cédric Lacombe et de la boucherie Bravo – un grand merci à eux pour avoir fait déguster cette recette traditionnelle au plus grand nombre !

### ■ Prochain rendez-vous

blindtest et karaoké En 2026, l'A.P.E.L. innove en organisant pour la première fois une soirée blindtest/karaoké ouverte à tous. Venez tester vos connaissances musicales et partager vos talents pour une soirée conviviale. Un premier blindtest spécial enfants aura lieu en fin d'après-midi, suivie de plusieurs sessions dans la soirée, entrecoupées de vos performances ! Vous pourrez également déguster sur place ou à emporter des parts de tartiflette. Rendez-vous le 17 janvier !



### **Une école vivante, une communauté unie**

*À Saint Joseph, chaque jour est une nouvelle aventure, chaque projet une occasion de grandir ensemble. Toute l'équipe de l'école Saint Joseph souhaite à tous les lecteurs du bulletin municipal une bonne et chaleureuse année 2026 !*

# Soirée

## QUIZZ - KARAOKÉ & TARTIFLETTE

Chantez, Jouez et Fondez de Plaisir !

**Tartiflette**  
12 € sur place  
8€ à emporter  
**Réservation en ligne**  
avant le 13 janvier



Notez la date !





**SAMEDI 17 JANVIER 2025**

 dès 16h30

 Salle des fêtes de **Chessy**

 Entrée gratuite !

+ d'infos : [apelchessy@gmail.com](mailto:apelchessy@gmail.com) | 06 11 10 69 87



# VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE DE LA CHESSYLITE.....

■ \*Le jeudi 16 octobre, nous avons participé à la Grande Lessive (installation artistique éphémère internationale) dont le thème était : « JOUR ET NUIT, REFLECHIR LES LUMIERES ! »



■ \*Ce même jour, les élèves de l'école élémentaire ont participé au cross organisé par l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) à l'Arbresle.

Ce fut une très belle matinée où les enfants se sont tous dépassés.

Esprit d'équipe et d'encouragement étaient au programme.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle course riche en émotions !



■ \*Le 6 Novembre, journée nationale contre le harcèlement, nous avons célébré la bienveillance, le vivre ensemble et la solidarité, valeurs qui nous sont si chères !

- Chaque enfant de la petite section au CM2 a dans la journée, rédigé ou dicté à l'adulte pour les plus petits, un message positif que nous sommes allés mettre dans une « boîte aux petits bonheurs ».

En fin d'après-midi, nous nous sommes tous regroupés sous le préau élémentaire et, accompagné en chansons par notre intervenant en musique, chacun a pioché dans la « boîte aux petits bonheurs » un message doux et réconfortant.

Chaque classe a également réalisé le morceau d'un puzzle qui, une fois reconstitué, illustrait la maxime du jour :

« SEUL JE SUIS UNIQUE, ENSEMBLE NOUS SOMMES COMPLETS. »



■ Nous avons, tous ensemble, passé une belle journée, riche en très belles émotions positives.

\*Les élèves de maternelle vont régulièrement faire « classe dehors » : exploration de notre environnement, faune, flore, acquisition des compétences scolaires grâce aux éléments naturels, etc...

## ASSOCIATION CONJOINTS SURVIVANTS FAVEC SECTION DU VAL D'OINGT.

■ La section locale des conjoints survivants est en lien avec la Fédération Nationale des Associations de Conjoints Survivants et parents d'orphelins. FAVEC crée en 1949. Nous sommes 36 adhérents.

■ Elle accueille, écoute, accompagne, informe les veuves, les veufs, les orphelins et défend leurs droits. La solidarité est la base de notre association afin de retrouver une communauté de soutien, de réconfort, d'assistance et de conseils.

### ■ Nos activités pour l'année 2025 :

- 15 mars 2025 : réunion annuelle dans la salle du conseil de la Mairie du Bois d'Oingt.

- 5 juin 2025 : assemblée départementale FAVEC à « La Voisinée » au lac des sapins.

- 10 juin 2025 : voyage d'une journée « Au fil du canal de Savières » avec le club amitié d'abord de Chamelet et la club restons jeunes de Létra.

- 14 juin 2025 : repas au restaurant « Le Cep Vert » à Létra.

- 18 octobre 2025 : repas au restaurant « La Ferme des Granges » à Légy. Avec une plante offerte aux 4 consrites de l'année.:):):)

Contact de notre association :

Présidente : Martine BAPTISTA Chamelet 06.41.60.31.25. ou 04.74.71.35.02.

Trésorière : Maguy VALLET St Vérand 04.74.71.63.19.

Site internet FAVEC.org





# VIE ASSO

Associations cassiassiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## CAP GÉNÉRATIONS : TOUTE L'ÉQUIPE VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE !

### ■ Activités adultes de septembre à juin

- L'atelier de discussion en anglais : 4 ateliers de différents niveaux, le mardi après-midi
- CAP sur la forme : renfo musculaire, Pilates, Yoga, Nordic Yoga ... 8 cours par semaine, 3 intervenantes différentes

Contact : Karine ([contact@capgenerations.org](mailto:contact@capgenerations.org))

### ■ Vous avez plus de 60 ans ?

Ateliers physiques adaptés - Ateliers Multimédia - Ateliers mémoires. Contact : Isabelle ([coordo.famille-social@capgenerations.org](mailto:coordo.famille-social@capgenerations.org))

### ■ Parents de jeunes enfants,

Passez au Lieu d'Accueil Enfants/Parents un samedi matin :

- LAEP Parent 'Aise (1251 avenue de l'Europe, Anse) les samedis matin 9h30/12h : espace convivial (jeu, discussions, rencontres) pour tous les enfants de - de 6 ans accompagnés (parents ou grands-parents, proches...). Ouvert à tous, gratuit et sans inscription.
- Ateliers créatifs « Récup'Art » (développement durable) de septembre à juin, le mercredi de 10h à 11h pour les 4/11 ans.

### ■ Ados entre 11 et 17 ans, des accueils et des activités rien que pour vous !

- Accueils libres (périodes scolaires) : jeux, billard, baby-foot, matériel pour loisirs créatifs, ballons, raquettes, jeux de rôle, projets jeunes ...
- Châtillon, au centre social : Mercredis (12h30/18h) - Vendredis (17h/21h30)
- Bois d'Oingt (Ancienne église) : Mercredis (12h30/18h)
- Chasselay, maison des jeunes : Mercredis (12h30/18h) - Vendredis (17h/21h)

Possibilité de déjeuner avec les animateurs (prévoir un pique-nique) – les jeunes peuvent arriver/repartir quand ils veulent, selon le souhait des parents.

- Accueils de loisirs vacances d'hiver du 9 au 20 février 2026 - consultez le programme sur notre site Internet dès sa parution ou demandez à nos animateurs de vous l'envoyer par mail.

Contact : Nicolas ([dir.jeunesse@capgenerations.org](mailto:dir.jeunesse@capgenerations.org))

■ Jeunes et jeunes adultes (11/30 ans) bienvenus à l'Info Jeunes, pour un accompagnement individuel : orientation professionnelle, recherches et démarches de formation, 1er emploi, renseignements santé, logement, BAFA ... ouvert sur des permanences mensuelles HVS et sans RDV à Chasselay (MJC), Anse (INFOTHEQUE), Châtillon (CS) et Val d'Oingt (ANCIENNE EGLISE) - RDV possibles en dehors de ces permanences.

- Contact : Angélique : 06.17.10.38.16 / [coordo.jeunesse@capgenerations.org](mailto:coordo.jeunesse@capgenerations.org)

### ■ CAP Générations, un centre social et culturel au plus près de chez vous !

Besoin d'un accompagnement pour un projet personnel (emploi, formation, logement, loisirs) ? Envie de sortir de chez vous, d'échanger, de faire des rencontres ? Vous rencontrez des difficultés d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs ? L'Espace de Vie Sociale (EVS) des Pierres Dorées vient à votre rencontre lors de permanences régulières sur toutes les communes.

Initié par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) et porté par CAP Générations. Contact : Karima ATAMNA : 06.77.58.80.75 / [evs.pierresdorees@capgenerations.org](mailto:evs.pierresdorees@capgenerations.org)

### ■ A vos agendas 2026 !

- Sortie à la neige le samedi 10 janvier – sur inscriptions, tarif au quotient familial
- Soirée Théâtre Forum, vendredi 23 janvier, salle de spectacle du collège de Châtillon – entrée libre, sur inscriptions
- Loto samedi 28 février après-midi, salle des fêtes de St Laurent d'Oingt – ouvert à tous

■ Centre social et culturel CAP Générations  
Place de la poste – 69380 Châtillon d'Azergues  
Accueil du public, du lundi au vendredi :  
9h/12h et 14h/17h  
Tél : 04 72 54 48 76  
Email : [contact@capgenerations.org](mailto:contact@capgenerations.org)  
Site Internet : [www.capgenerations.org](http://www.capgenerations.org)

## ACCUEIL DE LOISIRS CRÉA'MÔMES.

■ L'accueil de loisirs Crée'Mômes à Châtillon d'Azergues est ouvert durant les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans, répartis en trois groupes (les 3-5 ans dans les locaux de l'école maternelle, les 6-7 ans et les 8-12 ans dans les locaux de l'école élémentaire).

■ Toutes les informations et les dates d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (onglet « Enfance-Jeunesse »), ou contacter la direction par mail : creamomes@cc-pierredorees.com

## CLUB DE L'AMITIÉ

■ Dans la bonne humeur et avec énergie nous avons confectionné les fleurs en papier pour les conscrits : (cette année la classe en 5). Elles iront décorer les chars, les rues ...

■ Le Club de l'Amitié est ouvert à tous, venez nous rejoindre !  
Ce Club est un lieu de rencontre, de parole, d'entraide et de partage.

■ C'est également un lieu d'activités :  
 - Marche douce (entretien physique, promenades) - lundi de 14h à 16h.  
 - Atelier Mosaïque (technique, accompagnement dans le choix et la réalisation de son projet artistique) - mardi 14h à 16h30.  
 - Informatique (débuter avec l'outil informatique, l'utiliser pour son quotidien) mercredi matin de 9h à 10h30.



■ Une fois la période d'inscription passée pour les mercredis, merci de nous contacter directement par mail si vous avez besoin de places.

■ Nous sommes en recherche d'animateurs pour les mercredis, si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter par mail.  
L'équipe de direction et d'animation de Crée'Mômes.

Activité jeux : actuellement coinche et scrabble et jeux divers.

Nous recherchons des joueurs, jeudi de 13h30 à 18h00.  
La cotisation est de 50 euros par an.

Tous les deux ans nous organisons 1 sortie à la journée, au printemps 1 restaurant généralement en auberge ainsi qu'un repas plus festif pour la période de Noël.

Le Club de l'Amitié est un lieu de lien social avec des personnes de son village, ou des villages avoisinants, nous rencontrons aussi les enfants des écoles.

N'hésitez pas à nous renseigner à venir nous voir dans notre local au rez-de-chaussée à droite de la Mairie.  
Téléphonez moi : Mme BERERD MARIE PAULE : 06 15 64 08 51; Amicalement; La présidente



# VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)



## VOUS FAITES QUOI LE 31 JANVIER ? RENDEZ-VOUS À MINES DE ZIK !!

■ **Samedi 31 janvier à la salle des fêtes de Chessy, les Creepy Boots et les groupes ados de l'école de musique nous réchaufferont et nous feront vibrer avec un concert pop-rock en live ! Entrée gratuite, à partir de 19 h.**

Côté gourmandises, nous vous proposons une délicieuse tartiflette en version classique ou végé réalisée par la Maison Bravo, au prix de 10 euros (à réserver en prévente).

Buvette et petite restauration aussi disponibles sur place.

Réservez dès maintenant votre plat en scannant ce QR Code :



Cette fête est l'occasion de vivre un beau moment musical tous ensemble, et soutenir notre école grâce aux bénéfices de la soirée. On compte sur votre présence, et celle de vos amis, voisins, familles, collègues... !

■ **Vous avez envie de soutenir l'école de musique ?**  
Nous sommes toujours heureux d'accueillir des bénévoles au sein du bureau, que vous soyez disponibles pour quelques heures par mois ou par an. On recherche aussi de nouveaux sponsors, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger !

■ Les autres rendez-vous avec l'école de musique au premier trimestre 2026 :

- Samedi 17 janvier : Concert d'hiver des élèves instrumentistes, formations musicales et chorale (11 h — Médiathèque).
- Samedi 7 mars : les Creepy Boots ont été sélectionnés pour participer à la Soirée des Talents du Département du Rhône (18 h — Théâtre de Villefranche). Venez nombreux pour les applaudir !
- Mercredi 1er avril : intervention des élèves de formation musicale à l'EHPAD de Charnay pour un beau moment de partage intergénérationnel en musique.

Contactez-nous pour plus d'infos : [edmdespierresdorees@gmail.com](mailto:edmdespierresdorees@gmail.com)

[www.asso-edmpierresdor.wixsite.com](http://www.asso-edmpierresdor.wixsite.com) [www.facebook.com/Ecolemusiquepierresdorees/](http://www.facebook.com/Ecolemusiquepierresdorees/)



## DANSE ART CONCEPT LANCE SA TOUTE PREMIÈRE ZUMBA NIGHT ... VERSION FLUO RENDEZ-VOUS À MINES DE ZIK !!

Nous sommes fières d'annoncer un événement inédit qui va faire vibrer le tout Chessy-les-Mines

Notre 1ère Zumba Night ouverte à toutes et à tous, débutants comme passionnés de danse.

- Lieu : Salle des fêtes de Chessy
- Date : vendredi 27 mars
- Horaire : 20h30 – 22h
- Tarif unique : 10€
- Ambiance fluo garantie

Venez briller, bouger et vous éclater dans une soirée pleine d'énergie, de musiques entraînantes et de bonne humeur.

**Nous vous attendons nombreux !**

Merci à la Classe en 6 de nous laisser la salle ce vendredi soir-là !

Danse Art Concept



Notre Zumba Party dans le cadre de Octobre Rose, un bon souvenir !

## 2026 : DERNIÈRE LINÉE

### La Classe en 7 ne lâche rien :

■ **Janvier** – Réunion : bilan de l'année 2025 et galette des rois ! (Salle mairie)

■ **26 avril** – Place centrale : thème à définir !

■ **5-6-7 juin – CONSCRITS** : tout pour la 6 ! Buvette et restauration rapide après le défilé du vendredi puis Bar du bal, apéro du dimanche après la vague... on gère !

■ **26 septembre** – Tournoi international de Mölkky + moules-frites sur place ou à emporter, parce qu'on est sportifs ET gourmands.

■ **22 novembre** – Place centrale : encore un thème à définir, mais on a déjà les blagues.

Pour toute nouvelle inscription et prise de contact : Mehdi au 06 58 39 92 24, Nicolas au 06 11 04 83 32 ou par mail à classeen7chessy@gmail.com



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)



## QI GONG ET TAI JI CHUANTOUTE

Chessy-Châtillon  
Sourire à la vie.

- Pratiquer est une découverte, une expérience, une aventure.  
Se donner une intention juste pour pratiquer au-delà d'une activité corporelle.  
Un centrage pour vivre une expérience vraie.  
Un enracinement paisible, stable, joyeux.  
Vous êtes le maître de votre vie, vous avez la clé : développez vos compétences et vos capacités.
- Allez visiter notre nouveau site : [KIMOCHI-asso.fr](http://KIMOCHI-asso.fr)

La pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN apaise l'esprit et soulage le corps.  
QI GONG et TAI JI CHUAN font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

- Pratiquer, c'est sourire à la vie.

## LES TRÉTEAUX CASSISSIENS

- Les Tréteaux Cassissiens vous présentent :

### Hôpital 2.0

- Une création originale pour un public averti.

Pénétrez dans notre univers, à l'hôpital 2.0 vous y croiserez une secrétaire acariâtre, une cheffe de service bipolaire, un infirmier à l'hygiène déplorable, un chirurgien borderline, une femme de ménage naïve, un ex-directeur d'hôpital encombrant, un shaman complètement perché, un livreur d'organe à la limite de la légalité et que dire des patients pas toujours très sympas.

Heureusement que vous public vous serez là pour éléver le niveau de cette bande de dingues.

Et n'oubliez pas :

### L'HÔPITAL 2.0, L'HÔPITAL QU'IL VOUS FAUT

Prochaines représentations :

**vendredi 6, samedi 7 mars 2026 à 20h  
et dimanche 8 mars 2026 à 15h  
à la salle des fêtes de Chessy**

Différentes séances chaque semaine, hors vacances scolaires, à Chessy ou à Châtillon (à préciser).

MERCREDI / 18h - 19h30 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

MARD / QI GONG 19h30 - 20h30

JEUDI / QI GONG 14h - 15h

Jeudi TAIJI CHUAN 15h - 16h

MEDITATION, sur inscription, le jeudi vers 13h.

QI GONG, un dimanche par mois, 9h-11h (sur inscription préalable).

Nous sommes là pour vous renseigner :

Christel : 06 79 36 29 39 ou [tc3info@orange.fr](mailto:tc3info@orange.fr)

Françoise : 06 28 07 02 61

KIMOCHI: [tcqg69@orange.fr](mailto:tcqg69@orange.fr)

Et aussi : [KI-asso.org](http://KI-asso.org)

## LA CLASSE EN 8 FAIT SON JAMBON !

- Les cassissiens de la 8 vous donnent rendez-vous :

**le dimanche 15 mars dès 9 heures  
sur la place de la mairie.**

■ Vente à emporter ou dégustation sur place de tripes et jambon.

■ Précommande bientôt disponible auprès de vos commerçants.

A bientôt

Les cassissiens de la 8



## SUD AZERGUES FOOTBALL

■ Avant de tourner la page de 2025, un petit regard dans le rétroviseur pour un bref aperçu des quelques bons moments du SAF. Cette première partie de saison sportive a été marquée par la belle aventure du SAF en coupe de FRANCE.

■ En effet le groupe seniors a fait chavirer les supporters en accédant au 5ème tour de la coupe qui nous a rappelé l'épopée de 2016. Une ambiance extraordinaire à flottée sur le stade J.Bidon, un événement partagé par toutes les catégories. Nos jeunes joueurs du foot animation ont eu le privilège d'accompagner les joueurs sur le terrain.

■ Autre événement qui mérite que l'on s'attarde, pour la première fois le SAF et ses féminines se sont associé à OCTOBRE ROSE. Une journée haute en couleur pour une belle manifestation de solidarité.



■ Voilà maintenant 2026 nous tend les ...jambes et le SAF aborde cette année avec optimisme, avec beaucoup de projets et un programme sportif complet.

Des rendez-vous à ne pas manquer avec bien évidemment l'incontournable TOURNOI INTERNATIONAL DES PIERRES DORÉES les 14 et 15 février 2026 au gymnase du Val d'Oingt.

■ Pour ne rien louper de nos rencontres sportives et de la vie de notre club :  
mail: sudazerguesfootball69380@gmail.com  
[www.sudazerguesfootball.fr](http://www.sudazerguesfootball.fr)



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## 2026 : L'ANNÉE DE LA CLASSE EN 6 ÉVIDEMMENT !

### ■ 2026, c'est notre année !

Les conscrits de Chessy, la fameuse classe en 6, préparent une année haute en couleur, avec des événements pour tous.

### ■ Le clou du spectacle ?

#### Le week-end des conscrits, du 5 au 7 juin

**2026** : défilés le vendredi soir, vague et repas festif le dimanche, animations musicales et surprises pour un moment 100 % convivialité avec toutes les générations confondues.

■ Avant cela, nous vous donnons rendez-vous tout au long du premier semestre lors des différentes manifestations que nous organisons :

- un repas chaud le dimanche 25 janvier sur la place centrale,
- une soirée surprise le 28 mars à la salle des fêtes
- et la traditionnelle vente de brioche sur avril ...



De chouettes moments à venir, des rencontres, des sourires et des rires pour créer des souvenirs et renforcer les liens entre Cassissiens et Cassissiennes.

Alors, notez les dates, suivez les infos, et venez nombreux en familles et avec amis célébrer avec nous cette année !

Et si tu es de la 6 c'est ton année alors rejoins la grande famille des conscrits.

Plus on est de fous, plus on rit.

Contactez : Classe en 6 Chessy Les Mines  
[<classeensix.chessy@gmail.com>](mailto:<classeensix.chessy@gmail.com>)





## CLASSE EN 3

### ■ A NOTER :

**Rosé Nuit d'été de la Classe en 3,  
le vendredi 3 juillet, au petit parc**

(plus d'informations à venir en son temps, sur les réseaux sociaux)

**SAVEURS DES TERROIRS 2026**

Samedi 28 Février  
Dimanche 1er MARS

Salle des fêtes de chessy les Mines  
de 10H à 18H

PARKING ET ENTREE GRATUITE  
Divers Producteurs de toute la France  
Lots à gagner tout le week end

MENU CHOUCRUTE LE  
DIMANCHE MIDI A 15 €  
SUR PLACE OU A EMPORTER  
(CHOUCRUTE, FROMAGE,  
TARTE ET CAFE)

organisé par le Comité des Fêtes de Chessy  
IPNS

**CLASSE EN 5  
CHESSY LES MINES**

**LA CLASSE EN 5**

**A-T-ELLE RÉUSSI  
À REMONTER  
LE TEMPS**

?

**RDV LE 5 JUIN 2026**

Rejoignez-nous pour  
le défilé de la Classe en 6



# VIE ASSO

Associations cassisiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)



## LA VIGNERONNE

■ Vous avez reçu le bulletin de La Vigneronne, en début d'année, il était riche de détails sur :

- Notre Dame de Paris pour mettre en avant sa grandeur et sa réouverture après 5 ans de travaux,
- L'histoire de nos infrastructures : notre route D385 et voix ferrée, en lien avec le thème des journées du patrimoine 2024,
- l'histoire d'un carrier et de sa découverte,
- la vie d'un Cassissien, artiste, il illustra beaucoup de nos bulletins,
- et aussi une sensibilisation sur un petit oiseau ami de nos jardins.

■ L'équipe vous concocte actuellement une riche nouvelle édition de notre prochain bulletin à paraître en février 2026, de quoi continuer à vous informer sur notre patrimoine et notre histoire.

■ En 2025, nous avons effectué une traditionnelle matinée de printemps à nettoyer le chemin des Eparcieux, nous étions une quinzaine de volontaires à réaliser cette mission sous le soleil et avec enthousiasme.

Nous avons été sollicités par la MFR et avons accompagné un groupe d'élèves et leurs enseignants pour continuer ce nettoyage, nous étions, avec les agents de la commune près de 20 personnes.

■ Ces deux moments forts n'étaient pas de trop pour terminer le chemin.

■ Nous étions également présents à la fête du village de mi-juin.

■ Nous avons de nouveaux projets à vous présenter pour 2026 et ne manquerons pas de vous en informer à l'occasion de notre prochaine AG à laquelle nous vous invitons tous :

■ L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 7 février à 10h, salle du Club de l'Amitié, suivie du traditionnel pot de l'amitié.

Venez nombreux récupérer votre bulletin annuel et prendre des informations sur nos prochains projets.

■ Comment nous contacter ? écrivez-nous à [lavigneronne@mailo.com](mailto:lavigneronne@mailo.com)



## Le Beaujolais, un Géoparc mondial UNESCO

**Le Beaujolais a hérité d'une des géologies les plus riches et complexes de France, vieille de 500 millions d'années.** Depuis 2018, le Beaujolais fait partie de la grande famille des Géoparcs mondiaux UNESCO, qui réunit plus de 200 Géoparc à travers le monde. Ce label met à l'honneur la **richesse de notre patrimoine géologique**, mais pas seulement ! Le Géoparc met en évidence les **liens étroits** qui sont tissés entre le sous-sol et le travail des Hommes, comme c'est le cas par exemple pour les vins du Beaujolais.

Le périmètre du Géoparc Beaujolais couvre aujourd'hui la **moitié nord du département du Rhône**, soit un territoire de 121 communes.

## Les Géo-événements 2026 « Dans l'antre du dragon »

Pour la dixième année consécutive, le Géoparc Beaujolais vous propose de découvrir le patrimoine de la Terre grâce aux Géo-événements !

**En 2026, le Géoparc Beaujolais a choisi de placer ses géo-événements sous le signe du feu, l'un des quatre éléments fondateurs de notre planète.**

En famille, en couple ou entre amis, venez découvrir un Beaujolais encore méconnu, qui se cache sous nos pieds, dans les murs des maisons ou encore dans les grands paysages.

Au programme : balades commentées, conférences, ateliers, expositions, spectacles...

Vous êtes une association et vous souhaitez proposer un événement ? Retrouvez toutes les informations pour candidater sur notre site internet !

## Deux nouveaux Géosites à découvrir dans le Beaujolais !

Deux nouveaux géosites sont désormais ouverts au public : **la Montagne des Aiguillettes à Vauxrenard** et **la source de Fontjards à Morancé**. Ces lieux, désormais aménagés et dotés d'une signalétique dédiée, vous offrent une nouvelle idée de balade locale et permettent de plonger dans l'histoire et la géologie de la région.

**Le saviez-vous ?** Le Géoparc Beaujolais compte près de 40 géosites, répartis sur l'ensemble du territoire. Il y en a forcément un près de chez vous !

Retrouvez tous les géosites sur notre site internet [www.geopark-beaujolais.com](http://www.geopark-beaujolais.com)



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR) DE CHESSY LES MINES

### ■ Journées Portes Ouvertes samedi 31 janvier et samedi 21 mars 2026 de 9h à 17h.

Ces journées sont une occasion privilégiée de rencontrer les formateurs, de découvrir l'établissement, et d'échanger autour du projet de chaque jeune, en vue de leur orientation et parcours professionnel.

#### Rencontrer l'équipe et les formateurs

Lors des portes ouvertes, vous pourrez rencontrer l'équipe pédagogique, les formateurs ainsi que les élèves. C'est le moment idéal pour poser toutes vos questions sur l'accompagnement des élèves, les objectifs de l'établissement, et l'importance de construire un projet personnalisé.

### ■ Formations proposées à la MFR Chessy les Mines

La MFR de Chessy les Mines propose plusieurs formations par alternance, notamment :

- Seconde Générale et Technologique (orientation et découverte des métiers par alternance et stages)

Cette seconde est accessible après la classe de 3ème. Elle permet aux élèves d'explorer différents domaines et métiers grâce à une pédagogie fondée sur l'alternance entre cours et périodes de stages en entreprise, favorisant une meilleure connaissance de soi et du monde professionnel.

Elle offre la possibilité d'acquérir une expérience concrète et de valider ses choix d'orientation. Les élèves bénéficient d'un accompagnement individuel pour construire leur projet, tout en gardant la possibilité de s'orienter vers n'importe quelle première générale, technologique ou professionnelle à l'issue de l'année.

En multipliant les expériences sur le terrain, cette formation laisse toutes les portes ouvertes pour la poursuite d'études, quels que soient les projets et aspirations du jeune.

- BAC S.T.A.V. : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant, avec deux spécialités : production végétale et animale, ou aménagement et valorisation des espaces.

• BTS Aménagements Paysagers, permettant une spécialisation après le BAC dans les métiers du paysage et de l'environnement, contrat d'apprentissage en alternance.

■ Ces parcours offrent aux jeunes la possibilité de suivre un enseignement théorique et pratique, favorisant une insertion professionnelle réussie, avec des stages en France et à l'étranger grâce au réseau Erasmus+.

### ■ Accueil personnalisé en dehors des portes ouvertes

En dehors de ces journées, la MFR accueille également les jeunes et leurs familles sur rendez-vous, pour discuter de leur projet, visiter l'établissement et envisager leur futur parcours. N'hésitez pas à prendre contact directement avec l'équipe pour fixer une rencontre, vous accompagner au mieux dans vos démarches d'inscription et dans la construction du projet professionnel de votre enfant.

■ Voir sur : <https://www.mfr-chessy.fr/news/ou-louer-une-salle-pres-de-lyon-pour-vos-evenements> :

## QÙ LOUER UNE SALLE PRÈS DE LYON POUR VOS EVENEMENTS ?



## OÙ LOUER UNE SALLE PRÈS DE LYON POUR VOS EVENEMENTS ?

■ Pour toute demande d'informations ou prise de rendez-vous, contactez la MFR de Chessy, 68 rue de la Gare 69380 Chessy les Mines  
Tél : 04.78.43.93.94  
[mfr.chessy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.chessy@mfr.asso.fr)

## MINES DE LIENS

### ■ ATELIERS PHILO, succès grandissant, programmation : un atelier par mois !

Brice et Laetitia, membres du collectif de l'association «le sens du temps», nous invitent aux ateliers philo de 2026.

Ils nous proposent d'affiner notre discernement et de mieux comprendre les autres et le monde dans lequel nous sommes, au travers d'un questionnement au local de Bagnols de 15h à 19h.

Ouverts à toutes et à tous sans prérequis, nous vous attendons nombreuses et nombreux pour un moment d'échange bienveillant et collaboratif !

Inscription nécessaire pour qu'un groupe de 6 personnes minimum soit constitué : images@minesdeliens.org

### ■ Projet de Solidarité Alimentaire

Mines de Liens met en place un nouveau projet de Solidarité Alimentaire visant à proposer de bons produits bio à des personnes n'y ayant pas accès.

Pour cela nous avons choisi de collaborer avec l'Epicerie Solidaire « Le P'tit Coup de Pousses » de Cap Générations (centre social et culturel de Châtillon). Celle-ci permet l'achat à bas prix de produits d'hygiène et d'alimentation à une vingtaine de familles, adressées par les services sociaux de la Maison du Rhône et de la MSA.

Nous complèterons leur offre alimentaire hebdomadaire par l'achat d'œufs, et fruits et légumes bio auprès des producteurs de notre AMAP au niveau du montant récolté auprès de nos adhérents pour financer ces achats tout au long de l'année.

Aussi, dès les premiers jours de 2026, nos adhérents (qui avaient répondu présents à un questionnaire à ce sujet) seront sollicités pour participer à ce nouveau projet important pour Mines de Liens... si le cœur vous en dit.

### ■ AMAP

La Fête de nos Producteurs a eu lieu le 27 novembre et fut un réel succès ! Grand Bravo aux organisateurs

### ■ Atelier RéCré

ET, comme cela fait 10 ans que l'atelier existe et fonctionne très très bien, l'équipe d'organisation souhaite passer à la main :

Alors vous souhaitez rejoindre un projet qui roule, une équipe rodée et une association qui a du sens dans le recyclage et la réduction des déchets Venez nous rencontrer à l'AG ou aux prochains ateliers (derniers samedi matin de chaque mois), salle l'Esplanade à Châtillon.



**Pour qui ? Pourquoi ? Pour toutes et tous !**  
Pour penser et méditer ensemble des questions essentielles et avancer vers un **Savoir être et vivre ensemble**

**Où, quand et comment ? Local de Bagnols - 15h/19h**

**17 janv.** L'ordre surgit-il du chaos ?  
**14 fév.** La science au service de l'amour : fantasme ou destinée ?  
**14 mars** Sauver le monde, tentation égoïste ou responsabilité d'être ?  
**11 avril** Le pouvoir fait-il trembler ?  
**9 mai** Dans quelle réalité vivons-nous ?  
**13 juin** Le divertissement entrave-t-il la liberté ?  
**12 sept.** Jusqu'où la foi peut-elle conduire ?  
**10 octobre** La beauté : le secret des justes-relations ?  
**14 novembre** Doit-on se préparer à la paix ?  
**12 décembre** Que propose le silence ?

**Animation**  
Brice Martin & Laetitia Barroso de l'association  
Le Sens du Temps /www.le-sens-du-temps.com

**Contact et réservation**  
images@minesdeliens.org  
Atelier pour un minimum de 6 personnes inscrites.



### ■ Les Jardiniales 2026 auront lieu le dimanche 3 mai, notez la date !

### ■ Assemblée Générale 24/01/2026

Rejoignez-nous nombreux pour découvrir l'association à l'occasion de son AG le samedi 24 janvier, salle l'Esplanade à Châtillon à 10h.

■ Suivez le calendrier de nos ateliers sur le site <http://www.minesdeliens.org/>  
Suivez-nous sur les réseaux sociaux [contact@minesdeliens.org](mailto:contact@minesdeliens.org)



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## MÉDIATHÈQUE CHÂTILLON/ CHESSY

### ■ Bientôt à la Médiathèque... 10e édition des Nuits de la Lecture

Du 21 au 25 janvier 2026, dans toute la France et à l'étranger, des milliers de manifestations gratuites sont organisées pour célébrer le plaisir de lire.

Pour l'occasion, la Médiathèque de Châtillon-Chessy recevra Josiane Vicard pour un concert-lecture autour des textes de l'écrivain-voyageur Nicolas Bouvier. Rendez-vous le vendredi 23 janvier à 20h30. Comme d'habitude, des lectures dans le noir seront proposées aux enfants le samedi soir 24 janvier.

Informations et réservation sur notre site web : <https://mediatheque.chatillondazergues.fr/au-programme>  
Trouver des événements Nuits de la Lecture autour de chez soi : <https://www.nuitsdelaleecture.fr/>  
programme

### ■ Opération Premières Pages Lire, c'est jouer avec votre enfant, c'est l'aider à grandir !

Le département du Rhône et la Médiathèque de Châtillon-Chessy participent à l'opération nationale Premières Pages, pour sensibiliser à la lecture et éveiller à la curiosité dès le plus jeune âge. Ce dispositif invite les familles à créer un rapport précoce au livre et à la lecture sous toutes ses formes, avant l'entrée à l'école maternelle ou pendant la période de préscolarisation et ainsi favoriser l'accès aux arts et à la culture.

Ainsi, la Médiathèque de Châtillon-Chessy offre une inscription gratuite d'un an à chaque membre d'une famille qui a accueilli un enfant né ou adopté (âgé de moins de 3 ans) en 2024. Le département du Rhône offre un album jeunesse pour tout-petits, qui est remis par la Médiathèque au moment de l'inscription. Si votre famille fréquente déjà la Médiathèque, vous pouvez faire valoir cette offre au moment du renouvellement de votre inscription.

Une visite à la Médiathèque est l'occasion de prolonger vos moments de partage autour des livres, accompagnés par les bibliothécaires qui vous proposent des albums sélectionnés pour les tout-petits.



■ **Médiathèque intercommunale Châtillon Chessy**  
Place de la Poste 69380 Châtillon d'Azergues  
04 78 43 91 61  
[mediatheque@chatillondazergues.fr](mailto:mediatheque@chatillondazergues.fr)  
<http://mediatheque.chatillondazergues.fr>  
Mardi 16h-18h30  
Mercredi 9h30-12h30 15h30-18h30  
Jeudi 16h-18h30  
Vendredi 16h-18h30  
Samedi 9h30-12h30



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## SOU DES ÉCOLES LAÏQUE DE CHESSY : UN PREMIER TRIMESTRE DYNAMIQUE

Le premier trimestre est désormais terminé, et nous sommes heureux du bon déroulement des premiers événements.

■ **Le nouveau bureau a pris ses marques progressivement**, assurant une organisation de plus en plus fluide, à sa tête : Sylvain Cauda-Ové et Baptiste Danve : Co-Présidents, Jonathan Brolly : Trésorier, Julien Marcel : Vice-Trésorier, Amandine Allembrand : Secrétaire, Romain Larrivée : Vice-Secrétaire.

■ Nous avons entamé l'année avec l'effroyable boum d'Halloween tant attendue par les enfants.

Le Sou des écoles a également organisé la Bourse aux jouets, un événement couronné de succès !

Quant à la fête du 8 décembre, elle a été magnifiquement orchestrée en partenariat avec les classes en 5, permettant au Père-Noël de faire une apparition très attendue, pour le plus grand bonheur des enfants. Ce soir-là, un délicieux mélange de gourmandises sucrées et salées a régalé tous les participants, ajoutant une belle note de convivialité sur la nouvelle place du village.

Et l'année ne fait que commencer ! De nombreux autres événements viendront encore enrichir les mois à venir, permettant de financer les sorties, projets et activités qui embelliront le quotidien des enfants tout au long de l'année scolaire.

■ **Le Sou des Écoles de Chessy remercie chaleureusement tous les bénévoles, parents, maîtresses et participants pour leur engagement et leur soutien constant. Ensemble, continuons à faire vivre ces moments précieux pour nos enfants et pour la vie de notre commune.**

■ **N'hésitez pas à nous rejoindre en scannant le QR code ci-dessous :**

### Sou Des Écoles Chessy

Communauté WhatsApp



Scannez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre cette communauté.



*1<sup>er</sup> réseau national  
et associatif de  
service à la personne*

## Parce que chaque personne mérite un accompagnement respectueux et humain

Notre association s'engage à vous offrir un service d'aide à domicile de qualité, basé sur l'écoute, la dignité et le respect.

Nos professionnels formés sont là pour vous soutenir dans votre quotidien, en toute sécurité et avec bienveillance

Rejoignez les nombreuses familles qui nous font déjà confiance



A vos côtés,  
chaque jour,  
avec cœur  
et confiance

Découvrez nos services  
et bénéficiez d'un accompagnement adapté à vos besoins

# 04 72 54 42 29

49 Rte de l'Arbresle, 69380 Châtillon



# VIE ASSO

Associations cassissiennes: cet espace vous est dédié !  
Nous sommes heureux de vous retrouver ici alors n'oubliez-pas :  
pour le prochain bulletin,  
transmettez vos articles à [chessy-infos@chessy69.fr](mailto:chessy-infos@chessy69.fr)

## TEAM COCO

Après une pause d'un an,  
La Team Coco est heureuse de  
vous retrouver le  
**samedi 7 mars 2026**  
**sur la place Centrale de Chessy**  
**à partir de 10 h 00 pour une vente de tartiflette**  
où autre dégustation avec possibilité de manger sur place.

Venez nombreux, ambiance assurée autour d'un verre, la Team Coco a hâte de vous retrouver !

Nous vous annonçons également qu'un  
**concours de pétanque se déroulera le**  
**Samedi 30 Juin 2026 au stade de Sain-bel.**

L'association a pour but de récolter des fonds afin  
de pouvoir les reverser lors de  
«La Scintillante» organisée par le centre Léon Bérard  
qui a lieu chaque année à Lyon.  
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !!!! Merci !



## T3C

La rentrée s'est déroulée dans une belle dynamique au T3C : les élèves ont repris les cours avec enthousiasme. Le renforcement musculaire animé par Lucas est toujours au programme, chaque mardi de 20h à 21h, pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre.

Cette année, le T3C a également participé à Octobre ROSE, une journée chaleureuse durant laquelle les participants ont pu découvrir le pickleball, une activité conviviale que nous développons au sein du club. De nouveaux tournois ouverts à tous seront organisés tout au long de l'année. Le premier, tout récemment, a rencontré un vrai succès.

Sportivement,



# BEAUJOLAIS

PIERRES D'ORÉES  
communauté de communes

# CALENDRIER DE COLLECTE 2026 CHESSY-LES-MINES

DEC 2025

JAN

FÉV

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

LUN 1

JEU 1 \*jour de l'an  
pas de collecte

DIM 1

MER 1

JEU 2

LUN 2

VEN 2

MAR 3

SAM 3

MER 4

DIM 4

JEU 5

LUN 5

VEN 5

SAM 6

MAR 6

MER 7

DIM 7

JEU 8

LUN 8

VEN 9

SAM 10

MER 10

DIM 10

JEU 11

LUN 11

VEN 11

SAM 12

MER 11

DIM 11

JEU 12

LUN 12

VEN 12

SAM 13

MER 13

DIM 13

JEU 14

LUN 13

VEN 13

SAM 14

MER 14

DIM 14

JEU 15

LUN 14

VEN 14

SAM 15

MER 15

DIM 15

JEU 16

LUN 15

VEN 15

SAM 16

MER 16

DIM 16

JEU 17

LUN 16

VEN 16

SAM 17

MER 17

DIM 17

JEU 18

LUN 17

VEN 17

SAM 18

MER 18

DIM 18

JEU 19

LUN 18

VEN 18

SAM 19

MER 19

DIM 19

JEU 20

LUN 19

VEN 19

SAM 20

MER 20

DIM 20

JEU 21

LUN 20

VEN 20

SAM 21

MER 21

DIM 21

JEU 22

LUN 21

VEN 21

SAM 22

MER 22

DIM 22

JEU 23

LUN 22

VEN 22

SAM 23

MER 23

DIM 23

JEU 24

LUN 23

VEN 23

SAM 24

MER 24

DIM 24

JEU 25

LUN 24

VEN 24

SAM 25

MER 25

DIM 25

JEU 26

LUN 25

VEN 25

SAM 26

MER 26

DIM 26

JEU 27

LUN 26

VEN 26

SAM 27

MER 27

DIM 27

JEU 28

LUN 27

VEN 27

SAM 28

MER 28

DIM 28

JEU 29

LUN 28

VEN 28

SAM 29

MER 29

DIM 29

JEU 30

LUN 29

VEN 29

SAM 30

MER 30

DIM 30

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

JEU 31

LUN 31

VEN 31

SAM 31

MER 31

DIM 31

Chessy-les-Mines (Rhône) - Rue de Chenevière publique AIS 1905

Direction de la publication et responsable de la rédaction : Thierry Padilla, maire de Chéssy.  
Impression : maîtrise de Chéssy - commission communication. Ne pas jeter sur la voie publique.  
RUDZYNSKI Le Patriote Beauplais VDS-CANVA DESTINATION BEAULAISS CO-BPDI

Réal  
Lin &

८०

ougi

三

10

—  
—  
—

mber

140

3

1

C8

SC

hotels

ts p

édition

6

1

1



**CHESSY**  
les Mines

Place de la Mairie  
69380 Chessy les Mines

04 78 43 92 03

accueil@chessy69.fr

[www.chessy69.fr](http://www.chessy69.fr)

La mairie est ouverte le lundi, mardi,  
jeudi et vendredi de 14h30 à 18h30

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Fermeture le samedi